

**PERMIS DE CONSTRUIRE
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH
10, rue de Wendel - BP 20176
57705 HAYANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER
Tél : 03.82.86.65.75 Fax : 03.82.86.81.80

CADRE 1 : Déposé le 02/05/2023 complétée le 20/07/2023 par : Monsieur CECCON Franck Représenté par : demeurant : 13 Rue des Chênes 57710 TRESSANGE pour : Construction d'une maison individuelle sur un terrain sis : Route Emile Zola Références cadastrales : 07 0170, 07 0173, 07 0176	CADRE 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE N : PC 057 041 23N0001 Surface de plancher : 147.81 m ² Nombre de logements : 1 Destination : Résidence principale
---	---

**Monsieur CECCON Franck
13 Rue des Chênes
57710 TRESSANGE**

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants.

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération en date du 25/02/2020.

Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004, révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15/11/2022

Vu l'avis de l'ERDF-Accueil Raccordement Electricité en date du 5 juin 2023.

Vu l'avis favorable du Service Départ. d'Incendie et Secours en date du 21 juin 2023.

Vu l'avis de SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DE FONTOY, service eau potable en date du 8 juin 2023.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le permis de construire est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre I sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants :

Article 2 : Les prescriptions émises par les services dans leurs avis joints en annexe devront être respectées

Article 3 : La puissance de raccordement électrique est de 12 kVa monophasé

Le 24.08.2023

Le Maire.

Le Maire-Adjoint délégué
à l'urbanisme et aux travaux



M. RENNIE

M. RENNIE

NB : Demande affichée en mairie en date du

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du